

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 novembre 2017 à 19h30**

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - MENDEL C. - DEWYNTER K. - BECK B. - EVRARD P. - PACCOU A. – LOONIS S. – DEKEISTER C. - ENVAIN V. -

Absents excusés : ALLAN H. - LEVISSE P. – DRIEUX D. - LUCHET S. - NICOLATS G. -

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- **SIECF – compétences**
- **CCHF : CLECT - Fonds de concours**
- **Organisation du secrétariat**
- **Organisation des activités périscolaires**
- **Rapport d'activités 2016 SIDEN-SIAN**
- **Terrain chemin de la Pâture**
- **Retour des commissions**
- **Divers**
-

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **SIECF – compétences**

Le maire fait lecture du courrier du transfert de compétence avec la possibilité d'adhérer aux compétences optionnelles IRVE (bornes de recharge pour véhicules électriques) et / bornes GNV et bio GNV. En ce qui concerne la compétence « réseau de chaleur d'intérêt communautaire », elle est du ressort de la CCHF. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la compétence IRVE (bornes de recharge pour véhicules électriques), à compter du 01 janvier 2018, le conseil municipal décide de ne pas adhérer aux autres compétences.

- **CCHF : CLECT - Fonds de concours**

CLECT tourisme

Le maire informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) s'est réunie le 19/09/2017 pour faire suite à la prise de compétence tourisme par la CCHF au 01/01/2017. Le cabinet KPMG, chargé par la CCHF de réaliser une étude sur l'impact de cette prise de compétence a présenté son rapport à la commission, la commune a 3 mois pour délibérer sur les propositions de ce rapport. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur le rapport émis.

Fonds de concours

Selon le principe d'exclusivité qui régit les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), une compétence ne peut être détenue que par une seule personne.

Toutefois depuis la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et donc dans le cadre de l'article L 5214-16 § V du code général des collectivités territoriales, il est précisé qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est précisé que cette appréciation diffère selon que l'équipement est ou non destiné à des opérations soumises à TVA (et ouvrant droit à déduction de la TVA supportée) par le groupement ou la commune bénéficiaire (JO AN du 07/06/2005 question n° 61624).

Par la délibération n°15-050 du 14 avril 2015, le conseil communautaire a décidé d'octroyer un fonds de concours de solidarité annuel aux communes membres de la CCHF. Le solde de ce fonds de concours non utilisé dans l'année est reportable annuellement. La somme octroyée pour la commune de Lederzeele est de 54494€ et est disponible pour des opérations d'investissement et pour les communes de moins de 800habitants, 50% de la somme peut servir à financer des opérations de fonctionnement des bâtiments publics.

La commune de Lederzeele a réalisé les dépenses de fonctionnement en 2017 liées à ses équipements communaux pour un montant de 19577€ TTC. Pour rappel le montant du fonds de concours ne peut dépasser 50% des dépenses TTC pour les dépenses de fonctionnement et 50 % des dépenses HT pour les dépenses d'investissement.

La commune de Lederzeele sollicite donc auprès de la CCHF un fonds de concours de 9788€ (fonctionnement). Les élus ont approuvé à l'unanimité cette demande.

- **Organisation du secrétariat**

Le maire fait un rappel concernant les étapes liées au recrutement pour le remplacement du poste de secrétaire de mairie. La personne nommée sur ce poste est Mme LOONIS Sylvette. Elle prendra ses fonctions au 01/12/2017 et travaillera en binôme avec Mme PARENT Delphine pendant 1 mois. Le poste actuel est sur 30h, le maire fait un rappel sur la nouvelle répartition des horaires.

Un changement sera effectué au 01/01/2018 au niveau des ouvertures de permanences, voici les nouveaux horaires :

Lundi	/	16h-18h
Mardi	09h-11h	/
Mercredi	09h-11h	/
Jeudi	09h-11h	/
Vendredi	/	16h-18h

Le conseil municipal donne un avis favorable sur ce changement d'horaires.

- **Organisation des activités périscolaires**

Le maire avise les conseillers municipaux de la suppression de l'extrascolaire du mercredi à compter du 01/12/2017 (trop peu d'affluence : 2 enfants par mercredi).

En ce qui concerne l'augmentation de l'amplitude horaire de l'accueil périscolaire, pas de changement d'horaire pour le moment, ce sujet sera revu à la rentrée scolaire de septembre 2017.

- **Rapport d'activités 2016 SIDEN-SIAN**

Le Maire fait lecture du rapport d'activités de l'année 2017 du SIDEN-SIAN.

- **Terrain chemin de la Pâture**

Le maire avise les conseillers municipaux qu'une date a été fixée au 16.11.2017 pour la signature de la promesse de vente du terrain situé Chemin de la Pâture avec la société SCOT'IMMO.

- **Retour des commissions**

- **ECOLE** : le maire fait lecture du compte rendu du conseil école du 17/10/2017. 75 élèves sont inscrits pour l'année 2018.
- **BATIMENTS** : Christian MENDEL avise le conseil municipal que l'entreprise DERREVEAU a été retenue pour son offre concernant le remplacement d'une porte issue de secours de la salle polyvalente. Il informe que le dépôt de déchets verts est en cours de réalisation route de Cassel.
- **URBANISME** : Une réunion est prévue avec l'AGUR au sujet du PLUi
- **FETES ET CEREMONIES** : prochaine manifestation CATM 05.12.2017 à 11h, vœux du maire le 14/01/2018 à 12h.
- **CMJ** : Philippe EVRARD fait un point sur les élections du Conseil Municipal des Jeunes. 9 élus, Melle Emma SONNEVILLE a été élue MAIRE et Robin DECUPPER a été élu ADJOINT.

DIVERS

- Le maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une réunion publique le samedi 02.12.2017 à 9h à la salle polyvalente concernant une conférence « comment bien se chauffer », animée par l'Espace Info Energie de la CCHF.
- Le maire fait lecture de la démission de Mme Sylvette LOONIS de son poste de conseillère municipale à compter du 30/11/2017 suite à sa nomination sur le poste de secrétaire de mairie.
- La prochaine réunion de CM est fixée au lundi 18/12/2017 à 19h30, réunion d'adjoints lundi 11/12/2017 à 18h et réunion de CCAS le lundi 04/12/2017 à 18h.

Un dernier tour de table est effectué, Catherine DEKEISTER signale la présence de végétation au niveau de l'église et aussi la présence de pigeons sur le clocher, Béatrice BECK signale aussi la présence d'eau dans l'entrée de l'église quand il y a de fortes pluies (M. MENDEL Christian prend note des remarques). Karine DEWYNTER signale un nid de poule chemin des Capucines devant les garages de M. et Mme DERENCHY et informe les conseillers municipaux qu'une demande a été formulée au sujet de la salle polyvalente : mettre un bar au niveau de l'entrée de la salle. Valérie ENVAIN signale que l'abri de bus route de l'Haeneberg est détérioré (il n'y a plus de PVC, pas de lumière, il est à tous vents).

La séance du conseil municipal est clôturée à 20H55.